
LILLE LESQUIN

8.2 Service rendu aux autres usagers

L'information sur l'activité vélivole au profit des autres aéronefs est assurée par une information d'activité dans un secteur publié, diffusée au moyen de l'ATIS et sur la fréquence de contrôle lorsque les trajectoires risquent d'interférer avec les activités vélivoles dérogatoires.

NOTE 1 : seules les activités vélivoles se déroulant dans les espaces de classe D sont publiées.

NOTE 2 : les limites latérales et verticales des secteurs d'activités vélivoles dérogatoires peuvent être amendées périodiquement et la publication aéronautique sera révisée en conséquence.

8.2 Service provided to other users

Information on glider activity for the benefit of other aircraft is provided by activity information for a published sector, distributed by means of ATIS and on the control frequency when flight paths are likely to interfere with glider activity with derogation.

NOTE 1: *only glider activities taking place in class D airspace are published.*

NOTE 2: *the lateral and vertical limits of glider activity with derogation sectors may be amended periodically and the aeronautical publication will be revised accordingly.*